

Québec, le 17 décembre 2010

Monsieur Léon Larouche
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7K9

**Objet : Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière
à Saguenay**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission du BAPE chargée de l'examen du projet précité vous soumet la demande suivante :

Dans une lettre du 21 mai 2010 (Document déposé PR6) de M. Sanfaçon adressée à M. Joly de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Sanfaçon écrivait en vue d'améliorer le bilan de santé de la population environnante : « ... à l'utilisation de coke à faible teneur en soufre comme mesure de réduction des émissions de SO₂. Nous réitérons le fait que cette solution devrait être retenue par le promoteur, comme le font d'autres alumineries pour régler leur problème de qualité de l'air ». La commission aimerait savoir à quelles alumineries vous faites référence? Quelle est la teneur en soufre du coke qu'elles utilisent ainsi que sa provenance? Quelles sont les raisons, selon vous, qui empêcheraient Rio Tinto Alcan d'utiliser du coke à plus faible teneur en soufre pour la fabrication d'anodes?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 décembre prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission